



## Réception contravention

Par **fermjo**, le **03/02/2019** à **18:15**

Bonjour,

Mon beau-père est âgé de 92 ans et vient de recevoir une amende à payer d'un montant de 375 € qui date du 19/01/2008 ?

Pouvez-vous me dire s'il y a prescription après tant d'années ?

De plus cette contravention il ne l'a jamais reçue.

Que faire ?

Avec tous mes remerciements

Par **LESEMAPHORE**, le **03/02/2019** à **19:06**

Bonjour

Détient t'il un certificat d'immatriculation de vehicule à moteur à son nom ?

Ce vehicule fait-il l'objet d'une opposition à transfert ?

Quelle est la date d'edition du titre executoire (avis majoré) ? à son adresse de residence actuelle ou ancienne ?

Est ce un premier avis majoré , un rappel , une condamnation pecuniaire ?

Quelle nature d'infraction ?